ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N º AS1043

présenté par
M. Cesarini

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Les actions de formation aux premiers secours, procurées par les associations agréées de sécurité civile à la formation des gestes de premiers secours. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le compte personnel de formation est utilisable pour se former à des compétences non strictement professionnelles, comme le passage du code de la route. Il est proposé d'étendre cette possibilité aux formations aux gestes de premiers secours.